



# Programme d'enseignement 2010-2011

**Thérapies comportementales et cognitives**

**Institut d'Enseignement**

de l'Association Française de Thérapie Comportementale et Cognitive

27 rue de la Saïda – 75015 Paris

Tél. 01 45 88 35 28

Courriel : [enseignement-aftcc@orange.fr](mailto:enseignement-aftcc@orange.fr)

Site internet : [www.aftcc.org](http://www.aftcc.org)

# L'Association Française de Thérapie Comportementale et Cognitive

L'Association Française de Thérapie Comportementale et Cognitive a été fondée en 1971. Elle a pour objet l'étude des thérapies comportementales et cognitives, en particulier, dans le cadre de la recherche, de l'application et de l'enseignement en psychologie et en médecine. Dans ce but, elle a créé l'Institut d'Enseignement qui dispense, depuis plus de trente ans, une formation théorique et pratique.

L'Association compte aujourd'hui plus de 1 300 membres (étudiants compris). Des activités diverses ont été mises en place : congrès, formations, publications...

Des Journées Scientifiques, à Paris et en province, ont lieu tous les ans et permettent aux thérapeutes et aux chercheurs de publier leurs travaux, de confronter leur expérience, de progresser dans la connaissance du comportementalisme et du cognitivisme.

L'AFTCC, membre de la Fédération Française de Psychiatrie et de l'EABCT (European Association for Behavioral and Cognitive Therapies), est en contact étroit avec les associations européennes et américaines.

Les thérapies comportementales et cognitives prennent actuellement, en France, une place importante dans de nombreux domaines de la médecine, de la psychiatrie, de la psychologie et de la vie socioprofessionnelle.

Des moyens de communication et d'information sont assurés par le secrétariat administratif, le site Internet : [www.aftcc.org](http://www.aftcc.org), le bulletin «*Contingences*», le «*Journal de Thérapie Comportementale et Cognitive*».

## Le Bureau de l'AFTCC

### Président

**Dr Frédéric Chapelle**  
CTCC  
44 Avenue Alsace-Lorraine  
31000 Toulouse

### Vice-présidente

**Mme Annick Ponseti-Gaillochon**  
Centre hospitalier intercommunal  
Service de psychiatrie  
40 Allée de la Source  
94190 Villeneuve St-Georges

### Secrétaire général

**Pr Stéphane Rusinek**  
Université Lille 3 Charles-de-Gaulle  
UFR de Psychologie  
59650 Villeneuve-d'Ascq

### Trésorier

**Dr Marc Willard**  
6 Rue des Arquebusiers  
67000 Strasbourg

### Directeur de l'enseignement

**Mme Anne-Marie Cariou-Rognant**  
27 Rue de la Saïda  
75015 Paris

### Chargé des NTI

(Nouvelles Technologies de l'Information)  
**M. Rollon Poinso**  
178 bd de la Libération  
13004 Marseille

# SOMMAIRE

## Enseignement général

Formation initiale à la psychothérapie comportementale et cognitive	5
Prérequis : « Rappel en psychopathologie »	7
Calendrier des jours de formation	8

Formation en région : Strasbourg/Nancy	11
Formation en région : Tours/Orléans	14

Ateliers optionnels	15
---------------------	----

## Modules de spécialités

Troubles dépressifs	18
Troubles psychotiques	19
Supervision	20
Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent	21
Nouvelles approches en TCC	22

Tarifs	24
Inscription à titre individuel	25
Inscription au titre de la formation professionnelle	26

# L'INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE L'AFTCC

## Centre de formation

L'AFTCC, premier centre français de formation clinique aux thérapies comportementales et cognitives offre, depuis plus de trente ans, toute son expérience et son savoir-faire aux médecins, psychiatres et psychologues qui souhaitent acquérir une formation complète, tant théorique que pratique.

Ces formations leur permettent d'être opérationnels et efficaces, grâce à l'acquisition de compétences adaptées à l'exercice professionnel de chacun.

L'Institut d'Enseignement, en accord avec le modèle scientifique de référence, adapte chaque année son programme d'enseignement afin que celui-ci soit le reflet constant des progrès scientifiques de cette approche thérapeutique, soumise aux règles de l'évaluation et des études contrôlées.

### La Commission d'Enseignement

Jean-François Antonetti

Évelyne Cahen

Anne-Marie Cariou-Rognant

Stéphanie Hahusseau

Yann Hodé

Hervé Montès

Jean-Louis Monestès

Franck Peyré

Lucia Romo

Marc Willard

**Directeur de l'enseignement**

**Anne-Marie Cariou-Rognant**

### L'équipe pédagogique de la formation initiale 2010-2011 Paris

Anchen G.

Antonetti J.-F.

Apfeldorfer G.

Bazin N.

Bourgault R.-M.

Bondon P.

Cahen E.

Callahan S.

Chapelle F.

Chaperon A.-F.

Clément C.

Collet-Roth L.

Denis H.

De Vries H.

Dintrans J.-R.

Douilliez C.

Duchesne N.

Eraldi-Gackiere D.

Fanget F.

Fouques D.

Gosselin B.

Graziani P.

Guillouf V.

Hantz-Daussy D.

Hodé Y.

Kindynis S.

Lamy P.

Laroche F.

Laruelle F.

Lehmann P.

Léonard T.

Mirabel-Sarron C.

Monestès J.-L.

Monié B.

Montès H.

Murad A.

Musa C.

Orain-Pélissolo S.

Pariante K.

Pascal B.

Peyré F.

Pleux D.

Ponseti-Gaillochon A.

Riedel H.

Romo M.-L.

Rousseau A.

Rouhouse B.

Rousselet A.-V.

Rousseau-Salvador A.

Roy S.

Royant-Parola S.

Rusinek S.

Sauteraud A.

Schneider A.

Servant D.

Simonet M.

Siobud-Dorocant E.

Storch Y.

Vagnarelli S.

Van Rillaer J.

Wuthrich P.

**Les enseignants sont tous des cliniciens expérimentés reconnus.**

**La plupart sont auteurs d'ouvrages et/ou d'articles faisant référence.**

# Thérapies comportementales et cognitives

## FORMATION INITIALE

L'enseignement se déroule sur trois années universitaires consécutives et dans un délai maximum de 5 ans. Passé ce délai, l'étudiant devra reprendre sa formation du début.

### Première année

La première année d'enseignement est consacrée à l'acquisition des bases théoriques et méthodologiques ainsi qu'à l'initiation aux principales techniques thérapeutiques.

### Deuxième année

L'objectif de la deuxième année est l'apprentissage de l'analyse fonctionnelle et de la conduite thérapeutique.

- Cette année comporte, d'une part, l'exposé de cas cliniques, discussion, d'autre part, la mise en application des acquis lors d'exercices structurés et d'entraînements par jeux de rôle.
- Plusieurs séances de supervision de cas cliniques en groupe seront organisées.

### Troisième année

La troisième année est consacrée à la mise en pratique des connaissances cliniques. Les références théoriques sont illustrées par la pratique dans l'interprétation des cas.

Des exercices structurés, les jeux de rôle, l'analyse de cas, la confrontation des expériences et des difficultés réciproques et des séances de supervision sont au programme.

**À l'issue de ces trois années, après contrôle des connaissances, supervisions cliniques et validation des mémoires, l'Institut d'Enseignement délivre une attestation de formation.**

# Thérapies comportementales et cognitives

## FORMATION INITIALE

### Conditions d'inscription

#### En première année

Peuvent s'inscrire les candidats répondant à l'une des catégories suivantes, sous réserve de places disponibles et de l'accord de la Commission d'Enseignement :

- Psychiatres, internes en psychiatrie, psychologues.
- Médecins non-psychiatres : avec comme prérequis obligatoire trois jours de rappel de psychopathologie. Ces journées sont optionnelles pour les autres sous réserve de places disponibles et fortement recommandées aux psychologues n'étant pas (ou plus) à jour des connaissances du DSM IV.
- Candidats justifiant de titres étrangers reconnus équivalents aux diplômes mentionnés ci-dessus.

**Important** : chaque candidat certifie s'engager à pouvoir recevoir au moins deux patients en prise en charge TCC afin d'effectuer ses supervisions cliniques de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> année.

*Joindre une photocopie des diplômes, une lettre de motivation et un CV détaillé avec photo (dans le cas d'une entrée en 1<sup>re</sup> année, en module de spécialité ou une entrée directe en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année ; les étudiants AFTCC ayant validé leur année n'ont pas besoin de refaire un dossier complet).*

*Pour que le dossier puisse être examiné, il doit être composé des documents ci-dessus sans oublier l'intégralité du règlement comprenant également la cotisation.*

#### En deuxième et troisième année

- Avoir validé la première ou la deuxième année (supervision, examen et mémoire) ou obtenir la reconnaissance d'une équivalence.

# « Rappel en psychopathologie »

Pour suivre la 1<sup>re</sup> année de formation, la connaissance du DSM IV doit être acquise. C'est pourquoi ces 3 jours de rappel sont obligatoires pour les médecins non-psychiatres et pour les professionnels n'ayant pas la connaissance du DSM IV. Les enseignants ne reprendront pas les notions du DSM IV.

Il se fera dans les locaux de l'AFTCC, au 27 Rue de la Saïda, 75015 Paris.

## Programme des trois journées

- 1 Samedi 18 septembre 2010  
*Entretien en psychiatrie*
- 2 Vendredi 24 septembre 2010  
*Troubles psychiatriques et classification*
- 3 Samedi 25 septembre 2010  
*Troubles psychiatriques et classification*

# FORMATION INITIALE PARIS

## Première année

### CALENDRIER DES JOURS DE FORMATION

- |   |   |
|---|---|
| <b>1)</b> 2 octobre 2010<br><i>Introduction aux TCC (1) : Modèles de l'apprentissage</i>              | <b>6)</b> 5 février 2011<br><i>Psychologie de la santé, médecine comportementale</i>  |
| <b>2)</b> 6 novembre 2010<br><i>Introduction aux TCC (2) : Modèles du traitement de l'information</i> | <b>7)</b> 19 mars 2011<br><i>Enfant et adolescent : approche cognitive émotive-rationnelle des dysfonctionnements scolaires</i> |
| <b>3)</b> 20 novembre 2010<br><i>Méthodologie et évaluation</i>                                       | <b>8)</b> 2 avril 2011<br><i>Troubles psychotiques</i>  |
| <b>4)</b> 4 décembre 2010<br><i>Introduction aux TCC (3) : Analyse fonctionnelle</i>                  | <b>9)</b> 14 mai 2011<br><i>Alliance thérapeutique</i>  |
| <b>5)</b> 8 janvier 2011<br><i>Émotion et relaxation</i>  | <b>10)</b> 28 mai 2011<br><i>Cas cliniques en TCC</i>   |

(Programme sous réserve de modifications éventuelles)

---

**Examen : 18 juin 2011 • Session de rattrapage : 3 septembre 2011**

---

**La présence aux cours est obligatoire**

Note d'examen donnée par Internet et (ou) par courrier avant le 10 juillet 2011

**Nombre de participants limité**

**Date d'envoi des dossiers entre le 30 juin et le 14 août 2010**

**Réponse donnée par courrier ou mail début septembre 2010**

Rappel en psychopathologie : cf. page 7.

Horaire : **9h30 à 17h30 le samedi**

Lieu : **Maison Nicolas Barré - 83 rue de Sèvres - 75006 Paris**  
**ou Congrégation de la Mission - 97 rue de Sèvres - 75006 Paris**

Métro Sèvres-Babylone (lignes 10 et 12)

### CALENDRIER DES JOURS DE FORMATION

- |   |  |
|---|--|
| 1) 2 octobre 2010<br><i>Méthodologie et bibliographie</i>                                 | 6) 22 janvier 2011<br><i>Affirmation de soi ou Entretiens motivationnels</i> |
| 2) 6 novembre 2010<br><i>Entretiens motivationnels ou Affirmation de soi</i>              | 7) 5 février 2011<br><i>Dépression</i>                                       |
| 3) 20 novembre 2010<br><i>Psychopharmacologie et TCC ou Trouble panique - Agoraphobie</i> | 8) 26 mars 2011<br><i>Supervision mémoire</i>                                |
| 4) 4 décembre 2010<br><i>Trouble panique – Agoraphobie ou Psychopharmacologie et TCC</i>  | 9) 2 avril 2011<br><i>Troubles Obsessionnels Compulsifs</i>                  |
| 5) 8 janvier 2011<br><i>Trouble Anxiété Généralisée</i>                                   | 10) 14 mai 2011<br><i>État de Stress Post-Traumatique</i>                    |
|   | 11) 28 mai 2011<br><i>Troubles des Conduites Alimentaires</i>                |

**Dernier délai d'envoi des mémoires : 15 juin 2011 impérativement**

*(Programme sous réserve de modifications éventuelles)*

**Examen : 25 juin 2011 • Session de rattrapage : 3 septembre 2011**

**La présence aux cours est obligatoire**

**SUPERVISIONS** : Afin d'optimiser la formation acquise en première année et lors de ces séminaires, chaque étudiant aura un superviseur pour l'année. Chaque étudiant s'engage donc à pouvoir prendre en charge au moins deux patients afin de pouvoir être supervisé.

Le rôle des superviseurs est d'aider les étudiants au choix et à la mise en œuvre des techniques thérapeutiques.

Les séances de supervisions se feront par groupe de 5 étudiants durant deux heures trois fois dans l'année. Ce sont des moments de rencontre privilégiés avec des cliniciens expérimentés qui sont obligatoires.

La séance de supervision du 26 mars 2011 aura pour objet l'aide à la rédaction du mémoire de fin d'année.

**Date limite d'inscription : 31 juillet 2010**

Horaire : 9h30 à 17h30 le samedi

Lieux : **Maison Nicolas Barré - Paris 6<sup>e</sup> / Association Reille – Paris 14<sup>e</sup>  
Méditel - Paris 15<sup>e</sup> / Fiap - Paris 14<sup>e</sup>**

## Troisième année

### CALENDRIER DES JOURS DE FORMATION

- |  |  |
|--|--|
| 1) 1 <sup>er</sup> ou 2 octobre 2010<br><i>Entretiens cognitifs (Albert Ellis)</i> | 6) 14 ou 15 janvier 2011<br><i>Entretiens familiaux et motivation scolaire</i> |
| 2) 15 ou 16 octobre 2010<br><i>Thérapie des schémas</i>                            | 7) 28 ou 29 janvier 2011<br><i>Supervision (2)</i>                             |
| 3) 5 ou 6 novembre 2010<br><i>Phobie sociale</i>                                   | 8) 18 ou 19 mars 2011<br><i>Prise en charge des patients psychotiques</i>      |
| 4) 26 ou 27 novembre 2010<br><i>Supervision (1)</i>                                | 9) 1 <sup>er</sup> ou 2 avril 2011<br><i>Supervision (3)</i>                   |
| 5) 3 ou 4 décembre 2010<br><i>Thérapie des troubles sexuels</i>                    | 10) 13 ou 14 mai 2011<br><i>Sommeil et douleur</i>                             |

**Dernier délai d'envoi des mémoires : 15 juin 2011 impérativement**

*(Programme sous réserve de modifications éventuelles)*

### **La présence aux cours est obligatoire**

**SUPERVISIONS** : Les supervisions, obligatoires et indispensables à la formation, se poursuivent en troisième année. Chaque étudiant doit participer aux trois journées de supervisions en groupe. Les superviseurs lui serviront de « guide » dans le choix et la conceptualisation de la conduite thérapeutique. **Chaque étudiant s'engage donc à pouvoir recevoir des patients afin de pouvoir être supervisé.**

Horaire : **9h30 à 17h30 le vendredi ou le samedi (selon le jour choisi)**  
Lieux : **Association Reille - Paris 14<sup>e</sup> / AFTCC Paris 15<sup>e</sup> / L'Oasis - Paris 6<sup>e</sup>.**

Lors de votre inscription, nous vous demandons de bien vouloir préciser si vous souhaitez assister aux cours du vendredi ou à ceux du samedi, les demandes seront traitées par ordre d'inscription.

### **Date limite d'inscription : 31 juillet 2010**

**À l'issue de ces trois années, après contrôle des connaissances, supervisions cliniques et validation des mémoires, l'Institut d'Enseignement délivre une attestation de formation.**

# Formation en région :

STRASBOURG – NANCY

Première année

## NANCY

Samedi et dimanche 16 et 17 octobre 2010 : *Rappel des bases en psychopathologie*

- Facultatif pour les psychiatres et psychologues
- Obligatoire pour les médecins non-psychiatres.

## STRASBOURG

Vendredi 7 janvier 2011 : *Les bases théoriques : notions d'apprentissage*

Samedi 8 janvier 2011 : *Analyse fonctionnelle*

Dimanche 9 janvier 2011 : *Thérapie comportementale : les phobies*

## NANCY

Vendredi 18 mars 2011 : *Les échelles d'évaluation*

Samedi 19 mars 2011 : *La relaxation comportementale*

Dimanche 20 mars 2011 : *Alliance thérapeutique*

## STRASBOURG

Vendredi 13 mai 2011 : *Thérapie cognitive : la dépression*

Samedi 14 mai 2011 : *Psychologie de la santé : le stress*

Dimanche 15 mai 2011 : *Les troubles psychotiques*

*(Programme sous réserve de modifications éventuelles)*

---

**Contrôle des connaissances : samedi 18 juin 2011**

---

La présente formation s'adresse à des médecins ou à des psychologues

**Date limite d'envoi des demandes d'inscription : 14 août 2010**

**La présence aux cours est obligatoire**

Horaires de cours : **9h00 à 17h00**

Renseignements et inscription :

**AFTCC - Tél. : 01 45 88 35 28 - mail : enseignement-aftcc@orange.fr**

# Formation en région :

## STRASBOURG – NANCY

### Deuxième année

#### STRASBOURG

Samedi 16 octobre 2010 : *Sexologie*

Dimanche 17 octobre 2010 : *Méthodologie mémoire*

#### NANCY

Vendredi 7 janvier 2011 : *Troubles anxieux*

Samedi 8 janvier 2011 : *Entretien motivationnel*

Dimanche 9 janvier 2011 : *États de Stress Post-Traumatiques*

#### STRASBOURG

Vendredi 18 mars 2011 : *Addictions*

Samedi 19 mars 2011 : *Psychopharmacologie*

Dimanche 20 mars 2011 : *Prises en charge cognitivo-comportementale de la colère et des comportements d'agressivité*

#### LA BRESSE

Vendredi 13 mai 2011 : *Troubles du comportement alimentaire*

Samedi 14 mai 2011 : *Affirmation de soi et phobie sociale*

Dimanche 15 mai 2011 : *Affirmation de soi et phobie sociale*

*(Programme sous réserve de modifications éventuelles)*

Horaires de cours : **9h00 à 17h00**

Renseignements et inscription :

**AFTCC - Tél. : 01 45 88 35 28 - mail : enseignement-aftcc@orange.fr**

La présente formation s'adresse à des médecins ou à des psychologues

**Date limite d'envoi des demandes d'inscription : 14 août 2010**

**La présence aux cours est obligatoire**

Le tarif inclut l'hébergement en chambre double des stagiaires lors de la formation à la Bresse, le vendredi soir et le samedi soir.

# Formation en région :

STRASBOURG – NANCY

Troisième année

## NANCY

Vendredi 14 janvier 2011 : *Addictions sans drogue*  
Samedi 15 janvier 2011 : *Troubles de la personnalité*  
Dimanche 16 janvier 2011 : *Dépression*

## STRASBOURG

Vendredi 18 mars 2011 : *Pédopsychiatrie*  
Samedi 19 mars 2011 : *Thérapie des schémas cognitifs*  
Dimanche 20 mars 2011 : *Troubles du sommeil*

## LA BRESSE

Vendredi 13 mai 2011 : *Troubles douloureux*  
Samedi 14 mai 2011 : *Supervision*  
Dimanche 15 mai 2011 : *Supervision*

*(Programme sous réserve de modifications éventuelles)*

La présente formation s'adresse à des médecins ou à des psychologues

**Date limite d'envoi des demandes d'inscription : 14 août 2010**

**La présence aux cours est obligatoire**

Horaires de cours : **9h00 à 17h00**

Renseignements et inscription :

**AFTCC - Tél. : 01 45 88 35 28**

**mail : enseignement-aftcc@orange.fr**

Responsables pédagogiques :

**Evelyne Cahen, Marc Willard**

Équipe enseignante  
pour les trois années :

**Gabriela Anchen, Evelyne Cahen,  
Frédéric Chapelle, Céline Clément,  
Yann Hodé, François Laruelle,  
Patrick Lehmann, Sylvie Méline,  
Hervé Montès, Ayman Murad,  
Didier Pleux, Heiko Riedel,  
Stéphane Rusinek, Marc Willard,  
Anna Zinetti Bertschy**

**Le tarif inclut l'hébergement en chambre double  
des stagiaires lors de la formation à La Bresse,  
le vendredi soir et le samedi soir.**

# Formation en région :

## TOURS – ORLÉANS

### Première année

#### ORLÉANS

Vendredi 10 septembre 2010 : *Rappel en psychopathologie (DSM IV) et démarche diagnostique en psychiatrie*

Samedi 11 septembre 2010 : *Rappel en psychopathologie (DSM IV) et démarche diagnostique en psychiatrie*

#### ORLÉANS

Vendredi 15 octobre 2010 : *Les théories de l'apprentissage*

Samedi 16 octobre 2010 : *Évaluation et Méthodologie*

#### TOURS

Vendredi 19 novembre 2010 : *Analyse fonctionnelle*

Samedi 20 novembre 2010 : *L'entretien en TCC et alliance thérapeutique*

Vendredi 14 janvier 2011 : *Thérapie comportementale : les phobies*

Samedi 15 janvier 2011 : *TCC chez l'enfant*

#### ORLÉANS

Vendredi 11 mars 2011 : *Anxiété – Relaxation – Mindfulness*

Samedi 12 mars 2011 : *Les thérapies cognitives*

#### TOURS

Vendredi 13 mai 2011 : *Psychologie de la santé : stress et douleur*

Samedi 14 mai 2011 : *Cas cliniques en TCC*

*(Programme sous réserve de modifications éventuelles)*

---

### Contrôle des connaissances : samedi 18 juin 2011

---

La présente formation s'adresse à des médecins ou à des psychologues

**Date limite d'envoi des demandes d'inscription : 14 août 2010**

**La présence aux cours est obligatoire**

Horaires de cours : **9h00 à 17h00**

Renseignements et inscription :

**AFTCC - Tél. : 01 45 88 35 28**

**mail : enseignement-aftcc@orange.fr**

Responsable pédagogique :  
**Hervé Montès**

Équipe enseignante :

**J.-F. Antonetti, A. Forestie,  
M. Haffen, D. Hantz-Daussy,  
P. Lamy, C. Lataste, C. Ledoux,  
H. Montès, P. Rouby, S. Roy,  
S. Rusinek**

### 1) Etat de Stress Post Traumatique

21 janvier 2011

A. Ponseti-Gaillochon

Niveau : perfectionnement

### 2) Gestion du Stress

4 février 2011

N. Girard-Dephanix

Niveau : initiation

### 3) Dépendances avec et sans substances : aspects pratiques

25 mars 2011

D. Eraldi-Gackiere (matin), T. Léonard (après-midi)

Niveau : initiation

### 4) Affirmation de soi

Atelier sur 2 jours

26 et 27 mai 2011

A.-F. Chaperon

Niveau : initiation

#### 2 conditions sont requises :

- Être au moins en cours de formation en TCC pour le niveau initiation.
- Avoir au moins validé sa première année de formation en TCC pour le niveau perfectionnement.

Horaire : 9h30 à 17h30

Lieu : AFTCC - 27 Rue de la Saïda - 75015 Paris

**Inscription au plus tard 1 mois avant la date de l'atelier**

**Nombre limité de places**

L'AFTCC comprend, entre autres, des **membres actifs** et des **membres étudiants**. Les membres actifs ont le droit de vote et reçoivent le *Journal de Thérapie Comportementale et Cognitive*. Les membres étudiants ne peuvent exercer le droit de vote. La participation aux enseignements est réservée aux membres de l'Association. Les inscriptions sont, en conséquence, soumises à l'adhésion à l'AFTCC pour l'année universitaire au tarif étudiant de 47,50 € par an. Les étudiants AFTCC en 2010-2011 recevront le *JTCC (Journal de Thérapie Comportementale et Cognitive)* pendant toute l'année 2011.

**À la fin de la formation de troisième année et après obtention de la validation, le statut de membre actif sera automatiquement affecté pour l'année civile suivant la fin de la formation.**

**ATTENTION : Il faut être membre actif de l'AFTCC pour s'inscrire aux modules de spécialités.**

**Tout membre actif s'inscrivant à un enseignement de l'AFTCC garde son statut de membre actif.**

**L'inscription administrative est à prendre uniquement lorsque le mémoire de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année ne peut être présenté à temps, en plus du règlement de la cotisation annuelle.**

# MODULES DE SPÉCIALITÉS

## Troubles dépressifs

(année 2010-2011)

## Troubles psychotiques

(année 2010-2011)

## Supervision

(année 2010-2011)

## Nouvelles Approches en TCC

(année 2011-2012)

## Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent

(année 2011-2012)

**Les modules de spécialités sont enseignés tous les deux ans.**

### Conditions d'inscription aux modules de spécialités

#### 3 conditions sont requises :

- **Être** : Membre actif de l'AFTCC à jour de la cotisation.
- **Être** : Psychiatre, psychologue, interne en psychiatrie et médecin non-psychiatre ayant suivi l'enseignement de l'AFTCC.
- **Avoir** : Une formation en thérapie comportementale et cognitive et une expérience clinique.

# Troubles dépressifs

## PROGRAMME

- 9 octobre 2010 : *Modèles – Entretiens préliminaires préthérapeutiques, construction de l'alliance thérapeutique avec le sujet déprimé*
- 16 octobre 2010 : *Analyse fonctionnelle dans la dépression : de l'analyse des comportements à la conceptualisation du cas*
- 20 novembre 2010 : *Identification des pensées négatives dépressives et des cognitions – Techniques de décentration 1*
- 4 décembre 2010 : *Combattre les pensées négatives dépressives – Techniques de décentration 2*
- 8 janvier 2011 : *Les schémas cognitifs 1 : définition, classification, identification. Leurs influences dans l'alliance thérapeutique*
- 22 janvier 2011 : *Les schémas cognitifs 2*
- 5 février 2011 : *Les schémas cognitifs 3 : les schémas d'échec et de réussite chez l'enfant déprimé : modification des attributions*
- 26 mars 2011 : *TCC des troubles bipolaires*
- 14 mai 2011 : *Application de la démarche de mindfulness à la prévention des récurrences dépressives*
- 28 mai 2011 : *TCC du deuil*

*(Programme sous réserve de modifications éventuelles)*

**Pour valider ce module :**  
la présence aux cours est obligatoire.

**Horaire : 9h30 à 17h30**  
**Lieu : AFTCC - 27 rue de la Saïda - 75015 Paris**  
Métro Porte de Versailles,  
Tram 3 Arrêt Georges Brassens

Responsable pédagogique :  
**Christine Mirabel-Sarron**

Équipe enseignante :  
**L. Bizzini, C. Mirabel-Sarron,  
A.-V. Rousselet, A. Sauteraud,  
A. Schneider,  
E. Siobud-Dorocant, L. Véra,  
P. Wuthrich**

**Date limite d'inscription : 15 septembre 2010**

# MODULE DE SPÉCIALITÉ

## Troubles psychotiques

### PROGRAMME

- 7 octobre 2010 : *Introduction à la relation thérapeutique avec les patients psychotiques. Intérêt des échelles psychométriques dans l'évaluation clinique*
- 8 octobre 2010 : *L'approche motivationnelle dans les psychoses*
- 18 novembre 2010 : *TCC des hallucinations et des délires*
- 19 novembre 2010 : *Psycho-éducation des familles*
- 6 janvier 2011 : *Remédiation cognitive*
- 7 janvier 2011 : *Prise en charge des comorbidités (troubles du comportement alimentaire, addictions)*
- 17 mars 2011 : *Prévention des rechutes et observance*
- 18 mars 2011 : *Prise en charge des comportements violents*

*(Programme sous réserve de modifications éventuelles)*

**Pour valider ce module :**  
la présence aux cours est obligatoire.

Responsables pédagogiques :

**Yann Hodé, Marc Willard**

Équipe enseignante :

**A. Gut-Fayand, N. Franck, Y. Hodé, Y. Khazaal, J.-L. Monestès, D. Vabre, D. Willard**

# Supervision

Cette année, l'AFTCC organise un module de supervision et développe ainsi un aspect essentiel de la formation continue dans le domaine des TCC. Ces séances de supervision sont utiles pour apprendre à mettre en place les techniques de base avec des cas réels, mais aussi pour chercher de l'aide dans les cas difficiles, ce dont nous avons tous besoin, quel que soit notre niveau.

Ce module développera les compétences de chacun dans les différents aspects d'une thérapie :

- techniques ;
- cognitifs ;
- comportementaux ;
- relationnels.

Ces quatre séances de cinq heures réparties dans l'année, par groupes de dix au maximum, donneront à chacun le temps d'analyser les problèmes et de mettre en pratique les solutions proposées sous forme de jeux de rôle.

Ces séances seront animées exclusivement par des superviseurs entraînés au sein de l'AFTCC à des pratiques de supervision.

### P R O G R A M M E

14 octobre 2010 :	1 <sup>re</sup> séance
2 décembre 2010 :	2 <sup>e</sup> séance
7 avril 2011 :	3 <sup>e</sup> séance
2 juin 2011 :	4 <sup>e</sup> séance

**Horaire : 10h00 à 15h00**

**Lieu : AFTCC - 27 rue de la Saïda - 75015 Paris**

Métro Porte de Versailles,  
Tram 3 Arrêt Georges Brassens

Responsable pédagogique :

**Franck Peyré**

***Date limite d'inscription : 15 septembre 2010***

MODULE DE SPÉCIALITÉ

# Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent

**Ce module aura lieu en 2011-2012**

*Les modules de spécialités sont enseignés tous les deux ans.*

Depuis mars 1998, un module de spécialité permet à tous les spécialistes de l'enfant et de l'adolescent de recevoir une formation théorique et pratique ciblée selon les besoins et demandes formulés par ces mêmes spécialistes.

Par leurs caractères pragmatique et interactif, les thérapies comportementales et cognitives sont particulièrement adaptées à l'enfant et à l'adolescent. Elles offrent des outils concrets et efficaces dans le traitement des troubles anxieux et dépressifs, elles permettent d'améliorer l'adaptation et souvent de prévenir ou limiter les effets négatifs de nombreuses pathologies sur le développement psychosocial.

Dans les situations de handicap, elles peuvent soutenir le développement individuel et familial. Dans tous les cas, elles contribuent à une amélioration de la qualité de vie pour l'enfant et sa famille.

Cet enseignement a pour objectif de faire le point sur les connaissances théoriques en matière de psychopathologie développementale, de psychologie de la santé, et de permettre à chacun d'acquérir une pratique de l'analyse fonctionnelle, de l'évaluation et des thérapies cognitives et comportementales chez l'enfant et l'adolescent.

**Sous le parrainage du Pr B. Rogé et du Pr S. Rusinek**

# Nouvelles approches en TCC

## Ce module aura lieu en 2011-2012

*Les modules de spécialités sont enseignés tous les deux ans.*

Les TCC se définissent comme une structure thérapeutique se composant :

- d'une attention particulière à la relation thérapeutique ;
- d'un recueil de données exhaustif donnant lieu à une analyse fonctionnelle ;
- d'une évaluation psychométrique ;  
ces éléments permettant de poser une hypothèse thérapeutique.
- d'une réévaluation après la pratique de techniques reproductibles, scientifiquement validées.

Dans certains troubles, nos outils classiques ne donnent pas satisfaction, même si, comme le stipule l'INSERM, aucun traitement n'est plus efficace.

L'apport de nouvelles approches validées ou en cours de validation s'avère donc nécessaire.

Les nouvelles approches présentées dans ce module, centrées sur l'émotion, l'acceptation et l'intéroception renforcent et consolident nos expositions.

Responsable pédagogique :  
**Stéphanie Hahusseau**

Les thérapies comportementales et cognitives sont maintenant largement connues tant du grand public que des professions de la santé, dans le traitement de troubles variés. Plus que les techniques qu'elles emploient, elles ont un support théorique commun : la démarche scientifique expérimentale et les théories de l'apprentissage. En situation clinique, un comportement inadapté (par exemple une phobie) a été appris dans certaines situations, puis maintenu par les contingences de l'environnement. La thérapie visera donc, par un nouvel apprentissage, à remplacer le comportement inadapté par celui que souhaite le patient. Le thérapeute définit avec le patient les buts à atteindre et favorise ce nouvel apprentissage en construisant une stratégie adaptée.

## *Trois caractéristiques*

Les thérapies comportementales et cognitives se distinguent ainsi des autres thérapies par certaines caractéristiques :

- l'accent mis sur les causes actuelles du comportement problème, des changements de fonctionnements inconscients éventuellement;
- le changement durable du comportement est considéré comme un critère majeur de réussite de la thérapie;
- les procédures de traitement sont décrites objectivement et sont donc reproductibles par d'autres thérapeutes pour des patients ayant des difficultés similaires.

## *Une efficacité vérifiée*

Les thérapies comportementales et cognitives ne résolvent pas tous les problèmes rencontrés en clinique. Mais elles ont fait la preuve d'une efficacité supérieure dans un grand nombre de troubles, régulièrement confirmée par de nombreuses études contrôlées. Les principaux troubles concernés par les thérapies comportementales et cognitives sont les troubles anxieux : trouble obsessionnel-compulsif, phobie sociale, phobie spécifique, trouble anxiété généra-

lisée, agoraphobie et trouble panique, mais aussi, les troubles dépressifs, les troubles sexuels, ainsi que dans le soin des aspects cognitifs et comportementaux de la schizophrénie.

## *Des techniques diversifiées*

Le thérapeute peut utiliser de nombreuses techniques qu'il choisira en fonction du patient et des résultats publiés pour des troubles similaires : désensibilisation systématique, techniques d'exposition variées, entraînement aux habiletés sociales, thérapie familiale comportementale, thérapies de groupes... Les thérapies comportementales se sont enrichies des approches cognitives qui considèrent non pas le seul comportement observable, mais aussi les idées que se fait l'individu à propos de lui-même, de son avenir et de son environnement. La méthodologie cognitivo-comportementale a conduit aux thérapies cognitives de la dépression dont les résultats sont comparables aux antidépresseurs tricycliques et paraissent plus durables.

## *Une approche globale*

Un autre domaine en développement est la médecine comportementale qui vise à instaurer et à maintenir des comportements favorables à la santé : gestion du stress, réduction des comportements tabagiques et alcooliques, amélioration de l'observance médicamenteuse et prévention. Par le biais de la relaxation et du biofeedback, la médecine comportementale s'intéresse aussi à d'autres pathologies : céphalées de tension, tics, douleurs chroniques...

Soumises aux règles de l'évaluation et des études contrôlées comme d'autres disciplines scientifiques, les thérapies comportementales et cognitives continuent d'évoluer. De nouveaux domaines d'application sont à venir.

Aujourd'hui, elles constituent un ensemble riche et cohérent qui permet de venir en aide à un nombre important de patients.

	Inscription individuelle (formulaire p. 25)	Formation professionnelle (formulaire p. 26)
<b>ADHÉSION AFTCC 2010</b> (tarif étudiant AFTCC année universitaire 2010-2011)	<b>47,50 €</b>	<b>47,50 €</b>
<b>TARIFS FORMATION INITIALE</b>		
THÉRAPIES COMPORTEMENTALES ET COGNITIVES		
<b>PARIS</b>		
1 <sup>re</sup> année (y compris le rappel en psychopathologie)	1 270 €	1 850 €
2 <sup>e</sup> année	1 250 €	1 850 €
3 <sup>e</sup> année	1 200 €	1 800 €
<b>STRASBOURG/NANCY</b>		
1 <sup>re</sup> année (y compris le rappel en psychopathologie)	1 100 €	1 650 €
2 <sup>e</sup> année	1 350 €	1 700 €
3 <sup>e</sup> année	1 300 €	1 700 €
<b>TOURS/ORLÉANS</b>		
1 <sup>re</sup> année (y compris le rappel en psychopathologie)	1 200 €	1 700 €
INSCRIPTION ADMINISTRATIVE PARIS OU STRASBOURG/NANCY (cf. p. 16)		
2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> année	100 €	100 €
<b>TARIFS DES MODULES</b>		
TROUBLES DÉPRESSIFS	1 150 €	1 800 €
TROUBLES PSYCHOTIQUES	950 €	1 500 €
SUPERVISION	500 €	800 €
<b>TARIFS ATELIERS OPTIONNELS</b>		
1 ATELIER SUR UNE JOURNÉE	160 €	250 €
1 ATELIER SUR DEUX JOURNÉES	300 €	480 €

Un paiement fractionné en trois fois est possible, moyennant des frais supplémentaires de 20 €. Les échéances doivent être de montant approchant. Par exemple, formation 1<sup>re</sup> année AFTCC Paris : 1 270 + 20 €, soit 3 chèques de 430 €.

Les dates de mise en paiement seront indiquées au verso des chèques (**impérativement le 15 octobre, le 15 janvier et le 15 avril**). Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'AFTCC. Ils doivent être envoyés par la poste avec votre dossier d'inscription.

En cas d'annulation 10 jours avant la date de formation, des frais administratifs seront perçus (30 % du coût de la formation, cf. conditions générales page 27).

Les personnes inscrites précédemment poursuivent au tarif en vigueur l'année de leur première inscription. Votre règlement sera encaissé en octobre dans le cas d'un paiement en une fois. Si votre candidature n'est pas retenue, vos chèques vous sont retournés.

Retourner la demande d'inscription à découper page suivante, complétée très lisiblement au :

**SECRETARIAT ADMINISTRATIF DE L'AFTCC**  
**27 rue de la Saïda, 75015 Paris - Tél. : 01.45.88.35.28**

**JOINDRE OBLIGATOIREMENT :**

1. Lettre de motivation, CV détaillé avec photo, photocopie du diplôme (si nouveau dossier).
2. Un chèque pour l'adhésion de 47,50 € pour un membre étudiant (95 € pour un membre actif).
3. Votre règlement par chèque(s) pour la formation (voir modalités ci-dessus).

# Inscription à titre individuel

AFTCC – Institut d'Enseignement – 2010-2011

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

• Adresse personnelle \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Tél. fixe \_\_\_\_\_ Tél. portable \_\_\_\_\_

• Adresse professionnelle \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ Tél. professionnel \_\_\_\_\_

## demande à être membre de l'AFTCC pour l'année civile 2011 :

- statut étudiant : 47,50 € à l'ordre de l'AFTCC, pour une inscription à la formation initiale y compris en cas d'inscription au titre de la formation continue (sauf si statut actif déjà obtenu)
- statut actif pour une inscription à un module de spécialité (joindre copie de la carte de membre 2010, sinon la demande d'adhésion à l'AFTCC est à faire en téléchargeant le formulaire sur [www.aftcc.org](http://www.aftcc.org))

## et demande son inscription en formation pour les enseignements suivants :

- Rappel en psychopathologie (*obligatoire pour les médecins non-psychiatres, optionnel pour les autres*)
- Première année       Deuxième année       Troisième année\*
- Cours du vendredi\*       Cours du samedi\*      (*\* à préciser uniquement pour 3<sup>e</sup> année sur Paris*)
- PARIS       STRASBOURG/NANCY       TOURS/ORLÉANS

**ou demande son inscription administrative pour 2010-2011 (joint un chèque de 100 €). Cette inscription se prend à la place de la formation initiale, en cas de délai dépassé pour la remise du mémoire. Cette inscription n'autorise pas à assister aux cours.**

- Deuxième année       Troisième année
- PARIS       STRASBOURG/NANCY

## ou demande son inscription aux modules de spécialités :

- Troubles dépressifs
- Troubles psychotiques
- Supervision

## et/ou ateliers optionnels :

- n° 1       n° 2       n° 3       n° 4

demande un paiement fractionné : 20 €

## Joint son règlement pour la :

- formation ..... €
- cotisation ..... €

(voir tarifs page 24)

Date : .....

Signature :

# Inscription au titre de la formation professionnelle

AFTCC – Institut d'Enseignement – 2010-2011 – N° DE FORMATION CONTINUE : 11 75 04099 75

L'employeur Nom / raison sociale \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_

s'engage à régler l'adhésion à l'AFTCC et les frais de formation pour :

## Formation initiale aux thérapies comportementales et cognitives

- Rappel en psychopathologie (*obligatoire pour les médecins non-psychiatres, optionnel pour les autres*)
- Première année       Deuxième année       Troisième année\*
- Cours du vendredi\*       Cours du samedi\*      (\* à préciser uniquement pour 3<sup>e</sup> année sur Paris)
- PARIS       STRASBOURG/NANCY       TOURS/ORLÉANS

## Modules de spécialité

- Troubles Dépressifs
- Troubles psychotiques
- Supervision

## Ateliers optionnels

- N° 1       N° 2       N° 3       N° 4

de M./Mme : Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

• Adresse personnelle \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

• Adresse professionnelle \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Employé(e) en qualité de \_\_\_\_\_

Un montant de :

- formation ..... €
- cotisation ..... €

(voir tarifs page 24)

Date : .....

CACHET ET SIGNATURE DE L'EMPLOYEUR

N° de SIRET :

## Conditions générales de formation

### Informations légales

#### 1. Organisateur

L'Association Française de Thérapie Comportementale et Cognitive (AFTCC) est une association régie par la loi de 1901.

Elle a été fondée en 1971 et a pour objet l'étude des thérapies comportementales et cognitives. Dans ce but, elle a fondé l'Institut d'Enseignement qui dispense une formation théorique et pratique.

Ces formations sont destinées aux médecins, psychiatres et psychologues.

#### 2. Siège de l'AFTCC

Le siège social de l'AFTCC est situé 27 rue de la Saïda - 75015 PARIS.

#### 3. Propriété intellectuelle

Les termes ou dénominations AFTCC ou Association Française de Thérapie Comportementale et Cognitive et leur traduction, ainsi que le logotype utilisé par l'AFTCC, sont la propriété de l'AFTCC.

Tous les textes, images et autres contenus publiés par l'AFTCC sont réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle.

L'AFTCC reste détentrice de tous les droits de propriété intellectuelle droits inhérents à la conception de la formation (documents, logiciels, réalisation matérielle, etc.). Le stagiaire ne pourra faire aucun usage autre que strictement personnel des produits issus de la conception de la formation.

#### 4. Protections des données personnelles

L'AFTCC collecte et enregistre des données personnelles uniquement à des fins spécifiques et limitées, notamment pour :

- Le paiement des droits d'inscription.
- La distribution et l'envoi de la documentation.

La personne dont les données sont conservées dispose du droit d'être informé du traitement de ses données, ainsi que d'un droit d'accès, de modification, de rectification, et d'effacement de ses données.

Toute correspondance relative à des données personnelles nominatives doit être adressée au Président de l'AFTCC à l'adresse du siège social.

#### 5. Numéro de formateur et habilitations

L'AFTCC bénéficie du numéro de déclaration d'activité : 117504 09975.

L'AFTCC est habilitée à assurer des formations au titre de la formation professionnelle continue. Les frais de formation peuvent être pris en charge si les conditions en sont remplies par un organisme tiers, tels OPCA ou FONGECIF et être payés directement à l'AFTCC en tant qu'organisme formateur.

### Conditions générales

#### 1. Acceptation des conditions générales

L'inscription de formation implique l'acceptation sans réserve par le stagiaire et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales qui prévalent sur tout autre document.

#### 2. Inscription

##### Programme de la formation

Le programme de la formation, ses objectifs, sa durée, ses modalités d'inscription, le lieu de formation, la qualité des intervenants, les modalités de validation sont décrits dans le programme d'enseignement. Il seront repris dans la convention de formation proposée au stagiaire.

##### Prérequis

Toutes les formations dispensées par l'AFTCC supposent un prérequis et des conditions d'inscription liées au stagiaire, notamment de diplômes et/ou de pratique professionnelle ou d'adhésion à l'association.

Les demandes de formation qui ne seraient pas conformes à ces conditions ne pourront être acceptées.

##### Places disponibles

Les offres de formation s'entendent toujours sous réserve de la confirmation écrite des places disponibles par l'AFTCC.

Dans le cas où une session serait déjà complète au moment de la réception d'une ou plusieurs inscriptions, l'AFTCC s'engage à en informer le postulant dans les plus brefs délais.

##### Validation de la formation

Les conditions de validation de la formation sont prévues dans le programme d'enseignement.

##### Convention de formation

Une convention de formation professionnelle continue est envoyée au stagiaire, en double exemplaire, tel que prévu par la loi. Le stagiaire s'engage à retourner, sans délai, un exemplaire de la convention signée. Cette convention cosignée valide l'inscription.

#### 3. Formations

##### Contenu de la formation

Le contenu de la formation et ses objectifs sont décrits dans le programme d'enseignement et repris dans la convention de formation.

##### Lieux de formation

Les formations de l'AFTCC ont lieu à PARIS sous généralement organisées intramuros. Les lieux de formations seront communiqués au stagiaire avec la confirmation d'inscription.

De même, pour les formations organisées en province, les adresses où auront lieu les formations seront communiquées au stagiaire avec la confirmation de l'inscription.

L'AFTCC se réserve cependant le droit au cours de la formation de modifier les lieux de formation. En cas de changement du lieu de formation, le stagiaire devra être informé du nouveau lieu de formation prévu avant sa date.

##### Horaires

Les horaires et la durée de la formation sont décrits dans le programme d'enseignement et repris dans la convention de formation.

Sauf indication contraire dans le programme d'enseignement, les horaires de formation sont prévus de 9 h 30 à 17 h 30 avec une pause pour le déjeuner.

##### Formateurs

La mention du nom des formateurs est simplement indicative et n'engage pas l'AFTCC vis-à-vis du stagiaire. Cependant, les formateurs seront du niveau requis pour dispenser la formation selon ses objectifs.

Les formateurs sont seuls responsables du contenu de leurs programmes et présentations respectifs.

Puis généralement, il pourra être nécessaire pour des raisons échappant à la volonté de l'AFTCC de modifier le contenu des programmes, les intervenants et les horaires sans que la responsabilité de l'AFTCC puisse être recherchée.

##### Suivi du stagiaire

Les coordonnées de la personne en charge du suivi des stagiaires sont indiquées dans la convention de formation.

##### Émargement et attestation de présence

L'AFTCC charge le formateur de faire circuler une feuille d'émargement le matin et l'après-midi de chaque journée de formation. Cette feuille d'émargement servira à établir les attestations de présence. Le stagiaire accepte que l'AFTCC puisse communiquer les attestations de présence à l'organisme en charge du paiement de la formation.

#### 4. Tarifs

##### Tarifs

Les prix indiqués sur les programmes d'enseignement ne sont pas soumis à TVA.

Ces prix comprennent les coûts pédagogiques, les frais induits pour la constitution et reproduction des supports éventuels distribués aux stagiaires.

Les frais de transport, de restauration et d'hébergement sont à la charge du stagiaire et sous sa responsabilité. Dans certains cas et à condition que cela soit précisé dans le programme d'enseignement, le déjeuner est compris dans les frais de formation.

##### Facturation

Les modalités d'inscription et les tarifs sont mentionnés dans le programme d'enseignement et repris dans la convention de formation.

Le stagiaire ou l'entreprise dont dépend le stagiaire doit régler les droits d'inscription par chèque bancaire libellé à l'ordre de l'AFTCC ou par virement bancaire en même temps que le retour de la convention de formation signée. Aucune participation ne sera possible sans paiement total des frais d'inscription au préalable. Le paiement doit être effectué en euros.

Toute entreprise domiciliée au sein de la Communauté Européenne (hors France) devra indiquer son numéro de TVA intracommunautaire sur la convention de formation pour que la facturation puisse être établie.

Il est possible d'opter pour un paiement fractionné selon les conditions prévues au programme d'enseignement.

Pour les organismes soumis au Code des Marchés Publics, la facture sera communiquée à la réception de la convention de formation signée. À compter de cette date, le règlement devra être effectué au plus tard dans les 60 jours.

Pour les stages se déroulant sur plusieurs années civiles une facture et une attestation intermédiaires sont adressées au stagiaire au 31 décembre pour clôture de l'exercice comptable concerné.

En cas de non-paiement d'une facture, et après mise en demeure restée sans effet, l'AFTCC se réserve le droit de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

En cas de retard de paiement, l'AFTCC appliquera les pénalités de retard prévues par la loi. Formations prises en charge par un organisme tiers

Si le stagiaire souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA, le FONGECIF ou un organisme tiers certifié et habilité dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur la convention de formation professionnelle continue ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCA, le FONGECIF ou autre organisme tiers payeur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au stagiaire.

Si l'AFTCC n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA, du FONGECIF ou de tout autre organisme tiers payeur au 1er jour de la formation, le stagiaire sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

#### 5. Annulation

##### Annulation par le stagiaire

Les éventuelles annulations avant le début de la formation ou pendant doivent être obligatoirement notifiées par écrit à l'AFTCC.

##### Formation professionnelle continue

Conformément à la réglementation en vigueur, l'AFTCC facturera la formation *au prorata temporis* de sa réalisation mais seulement dans le cas où la formation est dispensée au titre de la formation professionnelle continue.

**En cas de renoncement par le stagiaire à l'exécution de la convention de formation professionnelle dans un délai de 10 jours ouvrés avant**

la date de démarrage de la prestation de formation, le stagiaire ou l'entreprise dont il dépend s'engage au versement de la somme de 30 % du montant de la formation concernée par la présente convention à titre de dédommagement.

Ce montant n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue du stagiaire ou de l'entreprise et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA, le FONGECIF ou un autre organisme payeur.

En cas de réalisation partielle, le stagiaire ou l'entreprise dont il dépend s'engage au versement du montant correspondant aux formations déjà dispensées, qu'il ait été présent ou non à ces formations en plus des 30 % du montant des frais de la formation perçus au titre de dédommagement. Ce montant n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA, le FONGECIF ou tout autre organisme payeur.

##### Autres cas

Dans les cas où la formation n'est pas dispensée dans le cadre de la formation professionnelle continue, l'inégalité du prix de la formation sera due en cas d'annulation reçue moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation. En cas d'annulation reçue entre un mois et dix jours ouvrés avant la date de début de la formation, 75 % du prix de la formation seront facturés.

En cas d'annulation reçue entre deux et un mois avant la date de début de la formation, 50 % du prix de la formation seront facturés.

En cas d'annulation reçue plus de deux mois avant le début de la formation, des frais administratifs de l'ordre de 100 euros seront facturés. Les délais sont comptés à partir de la réception de la convention de formation et de l'acceptation des conditions générales et de la réception par l'AFTCC de l'annulation par écrit.

##### Annulation par l'AFTCC

L'AFTCC se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à des semaines précédant la date de début de la formation, en particulier si le nombre de stagiaires est jugé insuffisant.

Dans ce cas, les droits d'inscription reçus seront intégralement remboursés. L'AFTCC ne saurait cependant être tenue pour responsable d'autres dommages liés à cette annulation.

De plus, quelle que soit la date de ou des formations, tout événement échappant au contrôle de l'AFTCC (grève totale ou partielle, guerre, embargo, incendie, accident, catastrophe naturelle ou économique, ...) de nature à empêcher, rendre économiquement non rentable ou retarder la formation, sera considéré comme cas de force majeure sans qu'il soit nécessaire de préciser que cet événement présente un caractère imprévisible, irrésistible, insurmontable ou extérieur au sens des juridictions françaises.

#### 6. Autres dispositions

La nullité de l'une des clauses des présentes conditions générales est sans effet sur la validité des autres clauses.

L'AFTCC n'est pas responsable des informations erronées ou autres erreurs résultant de problèmes techniques ou autres événements hors de son contrôle.

Les relations juridiques entre l'AFTCC et le stagiaire ou l'entreprise dont il dépend sont régies par le droit français.

Tout litige qui pourrait naître entre l'AFTCC et le stagiaire ou l'entreprise dont il dépend est de la compétence des Tribunaux de Paris.

De plus en plus connues du public et des professionnels, les thérapies comportementales et cognitives offrent de nouveaux moyens d'action pour le traitement de troubles variés.

Plus que les techniques qu'elles emploient, elles ont en commun un support théorique : la démarche scientifique expérimentale et les théories de l'apprentissage.

En situation clinique, un comportementaliste considère qu'un comportement inadapté (par exemple une phobie) a été appris dans certaines situations, puis maintenu par les contingences de l'environnement.

La thérapie cherchera donc, par un nouvel apprentissage, à remplacer le comportement inadapté par celui que souhaite le patient.

Le thérapeute définit, avec le patient, les buts à atteindre et favorise ce nouvel apprentissage en construisant une stratégie adaptée.



## **Programme d'enseignement 2010-2011**

27 rue de la Saïda, 75015 Paris • Tél. 01 45 88 35 28  
Courriel : [enseignement-aftcc@orange.fr](mailto:enseignement-aftcc@orange.fr) • Site internet : [www.aftcc.org](http://www.aftcc.org)